

COMMUNE DE DARGNIES

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

Plan A - Echelle 1/5000ème



SARL Espac'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

Plan B : Echelle 1/2500°

Zonage

- Ua: Zone urbaine/Bâti ancien
- Ub: Zone urbaine/Extension de l'urbanisation
- Uj: Zone de jardin
- Ut: Zone d'équipements publics
- Uy: Zone d'activités économiques
- AU: Zone à vocation d'habitat
- A: Zone agricole
- N: Zone naturelle

Prescriptions Réglementaires

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU:

- ER1: Extension du terrain de sport
- ER2 et 7: Création d'un ouvrage hydraulique
- ER3: Extension des équipements scolaires
- ER4, 5 et 6: Création d'un accès

Orientations d'aménagement et de programmation

Espaces boisés classés (Article L.113-1 du CU)

- Protection des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▲ Localisation du site Basol
- Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

■ Zone d'Aménagement Différé

Aléa inondation par ruissellement
(source: Artemia Environnement)

- Enveloppe des écoulements



COMMUNE DE DARGNIES

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Président,

PLAN DE ZONAGE

Plan B - Echelle 1/2500ème



SARL Espac'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

Zonage

- Ua: Zone urbaine/Bâti ancien
- Ub: Zone urbaine/Extension de l'urbanisation
- Uj: Zone de jardin
- Ut: Zone d'équipements publics
- Uy: Zone d'activités économiques
- AUr: Zone à vocation d'habitat
- A: Zone agricole
- N: Zone naturelle

Prescriptions Réglementaires
Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU:

- ER1: Extension du terrain de sport
- ER2 et 7: Création d'un ouvrage hydraulique
- ER3: Extension des équipements scolaires
- ER4, 5 et 6: Création d'un accès

Orientations d'aménagement et de programmation

- Espaces boisés classés (Article L.113-1 du CU)
- Protection des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Localisation du site Basol
- Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Zone d'Aménagement Différé

Aléa inondation par ruissellement
(source: Artemia Environnement)

- Enveloppe des écoulements

